

Revue de presse du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC) - 21 mai 2008

Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici et d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement les positions du CNC ou de ses membres. Le choix des articles est basé sur quatre grandes thématiques : l'assurance-emploi, l'assurance-chômage, l'économie et le marché du travail. Pour terminer, la revue de presse du CNC n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.

Bonne lecture !

**Yvan Boulay
Revue de presse-CNC**

La Tribune, 21 mai 2008 - Assurance parentale : Le système connaît des ratés

Le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) connaît un grand succès depuis son implantation, il y a deux ans, mais a aussi des ratés. Le gouvernement du Québec a réclamé par une simple lettre des dizaines de milliers de dollars à des parents qui se croyaient en règle, remettant en doute leur paternité ou leur maternité, selon ce qu'a appris Radio-Canada.

C'est le cas de Sébastien Huot, qui a financé un congé de paternité de cinq semaines avec sa fille Eleonore en faisant appel au RQAP.

En février, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale lui a écrit pour lui réclamer toutes les prestations parentales qu'il a reçues, soit plus de 4800 \$. Le Ministère informait M. Huot qu'on lui réclamait cet argent, car on ne pouvait prouver sa paternité, même si pendant un an, M. Huot et sa conjointe ont eu de nombreux contacts téléphoniques avec le gouvernement, en plus de lui transmettre une foule de documents liés à la naissance de l'enfant.

Pour la même raison, une jeune maman a reçu une telle lettre, un an après la fin de son congé, dans laquelle on lui réclamait cette fois plus de 30 000 \$ de prestations.

Le Ministère a reconnu que des correctifs devaient être apportés au libellé de la lettre.

Les parents n'auront qu'à fournir un certificat de naissance officiel au RQAP pour se libérer de leur dette.

Le Nouvelliste, 21 mai 2008 - Régime québécois d'assurance parentale : La paternité ou la maternité de parents remise en doute

Le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) connaît un grand succès depuis son implantation, il y a deux ans, mais a aussi des ratés. Le gouvernement du Québec a réclamé par une simple lettre des dizaines de milliers de dollars à des parents qui se croyaient en règle, remettant en doute leur paternité ou leur maternité, selon ce qu'a appris Radio-Canada.

C'est le cas de Sébastien Huot, qui a financé un congé de paternité de cinq semaines avec sa fille Eleonore en faisant appel au RQAP.

En février, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale lui a écrit pour lui réclamer toutes les prestations parentales qu'il a reçues, soit plus de 4800 \$. Le ministère informait M. Huot qu'on lui réclamait cet argent, car on ne pouvait prouver sa paternité, même si pendant un an, M. Huot et sa conjointe ont eu de nombreux contacts téléphoniques avec le gouvernement, en plus de lui transmettre une foule de documents liés à la naissance de l'enfant.

Pour la même raison, une jeune maman a reçu une telle lettre, un an après la fin de son congé, dans laquelle on lui réclamait cette fois plus de 30 000 \$ de prestations.

Le protecteur du citoyen a contacté les gestionnaires du régime d'assurance parentale à ce sujet.

"C'est le ton qui risque de blesser les gens et de leur causer aussi une certaine anxiété d'avoir une réclamation qui peut se chiffrer à plusieurs milliers de dollars", a expliqué à Radio-Canada le secrétaire général et directeur des affaires juridiques au protecteur du citoyen, Jean-Claude Paquet.

Le ministère a reconnu que des correctifs devaient être apportés au libellé de la lettre.

"Nous reconnaissons que la formulation est maladroite, a confié l'attaché de presse du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale Sam Hamad, Alexandre Boucher à la Presse Canadienne. Nous ne pouvons pas commenter de cas spécifiques, mais il est normal d'envoyer des avis de réclamation quand certains documents n'ont pas été fournis. On nous reprocherait de ne pas le faire."

Les parents n'auront qu'à fournir un certificat de naissance officiel au RQAP pour se libérer de leur dette.

Le RQAP a remis plus de 1,4 milliard \$ aux parents l'an dernier. Compte tenu de la hausse des naissances au Québec, on s'attend d'ailleurs à manquer de fonds au RQAP pour financer les demandes de la prochaine année. Le gouvernement demanderait alors une hausse des cotisations. L'an dernier, en juin, elle a été de près de 8 pour cent.

La Tribune, 21 mai 2008 - Aide aux victimes d'actes criminels : La députée Bonsant ne baisse pas les bras

Même si Ottawa a affiché ses couleurs, la députée du Bloc québécois dans Compton-Stanstead, France Bonsant, ne lâche pas prise et va de l'avant avec sa motion qui réclame jusqu'à 50 semaines de prestations d'assurance emploi pour les proches de victimes d'actes criminels.

Mme Bonsant a confirmé, hier, avoir reçu une lettre du bureau du ministre des Ressources humaines et du Développement social, Monte Solberg, qui constitue pratiquement une fin de non-recevoir à la motion déposée par la députée bloquiste. Monte Solberg répondait ainsi à une question posée en Chambre et non pas à la motion comme telle, précise toutefois Mme Bonsant.

Rappelons que la motion demandait au gouvernement fédéral de déposer un projet de loi pour donner accès aux familles de victimes d'actes criminels à des prestations d'assurance-emploi et protéger le lien d'emploi de ces personnes pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans. Le président de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD), Pierre-Hugues Boisvenu, avait appuyé cette annonce.

Mme Bonsant dénonce les deux classes créées par le gouvernement conservateur. Au Québec, certains travailleurs sont régis par la Loi sur les normes du travail tandis que d'autres le sont par le Code fédéral du travail. "Je veux que le gouvernement fédéral adopte les mêmes règles que le gouvernement du Québec. Il faut éviter de créer deux catégories. D'une part, ceux qui peuvent vivre leur deuil en conservant leur lien d'emploi, d'autre part, ceux qui ont le choix entre retourner rapidement travailler, malgré les moments pénibles qu'ils vivent, ou perdre leur emploi", affirme-t-elle.

La députée s'est dite extrêmement déçue de la réponse qu'elle a reçue mais entend poursuivre sa lutte pour les familles de victimes d'actes criminels. "Ce n'est pas la fin de la bataille, seulement le début, j'ai bien l'intention de poursuivre le combat pour les familles des personnes assassinés et disparues."

Elle a déjà tâter le pouls auprès d'un membre d'un autre parti fédéral et la réponse lui semble prometteuse: "Les conservateurs ne sont pas seuls dans ce Parlement-là. Il ne faut pas oublier qu'ils sont minoritaires. Ça ne s'arrête pas là."

Le débat sur la motion devrait avoir lieu aux alentours de la mi-juin.

Marie-Laurence Delainey

La Presse Canadienne, 20 mai 2008 - Les dettes des gouvernements s'élèvent à 150 211 \$ par contribuable canadien

L'Institut Fraser évalue que le contribuable canadien moyen doit 150 211 \$ en dettes accumulées par les trois ordres de gouvernement - fédéral, provincial et municipal.

Le groupe de réflexion du secteur privé, qui prône une réduction du taux d'imposition des contribuables et des compagnies, soutient que les gouvernements ont accumulé 791,2 milliards \$ en dettes directes et 2400 milliards \$ en dettes totales.

L'institut basé à Vancouver admet que la plupart des gouvernements ont équilibré leurs comptes ces dernières années, et même engrangé des surplus records. Mais cela pâlerait en comparaison avec les coûts des obligations non capitalisées, telles que les programmes de sécurité de la vieillesse et l'assurance-maladie, selon l'Institut.

La dette nette du gouvernement fédéral est passée de 800,4 milliards \$ à 791,2 milliards \$ de 2000-2001 à 2004-2005. Mais les obligations non capitalisées des deux programmes sociaux se sont accrues de 22,9 pour cent, à 1300 milliards \$ durant la même période, selon le rapport du groupe de réflexion.

L'Institut Fraser croit que lors de la création de ces programmes sociaux dans les années 1960, les gouvernements avaient pris pour acquis que les croissances de la population, de l'économie et des salaires qui prévalaient alors se poursuivraient.

Depuis ce temps, le taux de natalité a fortement baissé, la croissance des revenus a stagné et l'espérance de vie s'est accrue - augmentant le fardeau pesant sur les services publics.

La Presse, 20 mai 2008 - S.O.S. travailleurs

Vous êtes jeune, doté de compétences recherchées et d'un goût de l'aventure? Vous ne trouvez pas un boulot à votre goût au Québec? Alors, le monde s'ouvre à vous. Du moins, en Allemagne, au Japon ou même en Inde, on rêve de vous rencontrer en entrevue.

Le boom économique dans les pays émergents provoque une onde de choc sur la planète dont on commence à peine à mesurer l'impact.

Au-delà des effets connus sur les prix du pétrole, des métaux ou des aliments, l'explosion de la demande dans les pays en forte croissance a de plus en plus de conséquences sur le marché du travail. Les puissances du G7, mais aussi le club du BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) font d'ailleurs face à de sérieux problèmes à ce chapitre.

Une nouvelle étude indique que l'Allemagne redoute une pénurie massive de main-d'oeuvre: à l'horizon 2020, 2,4 millions de postes pourraient demeurer vacants sur le marché du travail, estime la firme McKinsey.

La première économie de la zone euro est souvent considérée comme l'équipementier du monde. L'Allemagne produit en effet de la machinerie industrielle de haut niveau qui est en demande partout.

Or, le retour de la croissance et la décreue du chômage, grâce aux exportations surtout, ont fait fondre les réserves allemandes de main-d'oeuvre, surtout du côté des ingénieurs, des informaticiens et des techniciens.

En avril, l'Allemagne comptait près de 100 000 postes d'ingénieurs à pourvoir, selon des données du gouvernement. Une situation qui coûte 18,5 milliards d'euros (29 milliards CAN) par an à l'économie, déplore la Fédération du patronat allemand (BDA).

En plus, la démographie vient aggraver le problème. Les plus de 50 ans représentent environ 40% de la population allemande, mais ils atteindront le seuil des 50% d'ici 2020, prévient McKinsey. "Cela signifie que le nombre de personnes dépendantes des revenus des autres () ne va pas cesser d'augmenter", disent les auteurs de l'enquête.

Le "papy-boom" japonais

Pénurie de main-d'oeuvre. Vieillesse. Voilà des problèmes qui ne sont nulle part plus préoccupants qu'au Japon.

Alors que la demande mondiale continue de croître pour les produits japonais (voitures, électronique, etc.), la population en âge de travailler au pays du Soleil Levant diminuera de 30% d'ici 2050, avance une étude gouvernementale. Près de la moitié des Japonais auront alors plus de 65 ans, soit le double d'aujourd'hui. Une véritable catastrophe.

Le Japon, qui dénombre 66 millions de travailleurs actifs, n'en comptera plus que 42 millions d'ici 40 ans.

La situation est à ce point alarmante que Tokyo vient d'inviter les retraités à revenir sur le marché du travail. On en est rendu là. Notamment parce que les plus jeunes doivent travailler comme des forcenés pour répondre à la demande.

Au Japon, un employé sur dix bosse plus de 60 heures par semaine! Ça ne laisse pas beaucoup de temps pour les loisirs et, surtout, ça hypothèque une main-d'oeuvre déjà à bout de souffle.

"India wants you"

Certes, l'Inde ne manque pas de jeunes. Mais avec l'élan économique de ce pays d'un milliard d'habitants, on commence là-bas aussi à manquer de bons travailleurs.

L'Inde s'est dotée d'un ambitieux programme - avec un budget annuel de 60 milliards US sur six ans - visant à restaurer et développer ses infrastructures. Un projet emballant. Mais il y a un hic: pour y arriver, il faudra 33% de travailleurs qualifiés de plus qu'on en compte actuellement, déplore un think tank industriel indien.

Aussi, les entreprises locales font de plus en plus les yeux doux aux travailleurs du monde entier, notamment dans le domaine de l'ingénierie et de l'informatique. En 2012, 260 000

informaticiens pourraient manquer en Inde. Si bien que les employeurs ne se gênent plus pour recruter du personnel en Europe, quitte à les payer au tarif "occidental", rapportent des médias européens.

En somme, le marché mondial du travail vit des changements profonds. La pénurie de travailleurs qualifiés risque en plus d'accélérer un autre phénomène: la fin de l'Eldorado des pays à bas coûts.

La pénurie de main-d'oeuvre qualifiée en Inde, et de plus en plus en Chine et en Europe de l'Est, s'ajoute aux demandes des travailleurs locaux qui réclament de meilleures conditions de vie. Bref, on manque de bons travailleurs et les salaires grimpent. Ça complique les affaires pour beaucoup d'entreprises.

Pour l'heure, les investissements occidentaux continuent d'affluer dans les pays émergents, qui promettent des coûts de production inégalés. Mais les entrepreneurs savent que désormais ils devront payer plus cher, partout où ils iront. Et pour finir, nous devons tous honorer la facture.

Le Soleil, 20 mai 2008 - Pour en finir avec la semaine de 35 heures en France

Le parti Union pour un mouvement populaire (UMP) au pouvoir en France a demandé hier au président Nicolas Sarkozy de "démanteler définitivement" la limitation à 35 heures du travail hebdomadaire, une mesure adoptée en 1998 par un gouvernement socialiste et accusée par la droite de grever la compétitivité du pays.

"Je souhaite, à l'occasion du 10e anniversaire des 35 heures, que le dispositif soit définitivement démantelé", pour laisser la place à un système dans lequel "la négociation sociale fixerait la durée contractuelle du travail dans chaque entreprise", a déclaré le secrétaire général de l'UMP, Patrick Devedjian

Unique en Europe, la limitation à 35 heures de la semaine de travail (au lieu de 39 heures auparavant) était en 1998 une mesure phare du gouvernement socialiste de Lionel Jospin pour lutter contre le chômage par le partage du temps de travail. Elle a permis la création de 350 000 emplois, selon une estimation - parfois contestée - de l'Institut national des statistiques, au prix de milliards d'aides publiques.

Nicolas Sarkozy l'avait qualifiée durant sa campagne présidentielle de "catastrophe généralisée pour l'économie française", mais a soufflé depuis lors le chaud et le froid sur cette question.

La Tribune, 19 mai 2008 - Opinions : Le magot d'Ottawa

Il est grand temps qu'Ottawa cesse de piger dans les surplus de la caisse de l'assurance-emploi et améliore l'accessibilité au régime.

S'il est vrai qu'il s'agit là de revendications syndicales de longue date, il est vrai également que c'est une question de justice sociale et de bon sens.

Que l'on invoque le pouvoir fédéral de dépenser ou le fait que cet argent fasse partie du Trésor public, l'utilisation de ces excédents pour réduire les impôts ou baisser la dette constitue un détournement de fonds, sur le dos des travailleurs et des entreprises.

Une somme de 54 milliards \$ aurait été utilisée depuis 1996, résultant de l'excédent des cotisations sur les prestations!

Cela est d'autant plus révoltant lorsque l'on sait qu'à peine la moitié des travailleuses et des travailleurs mis à pied peuvent recevoir des indemnités, même si tous versent des cotisations.

Ottawa a beau répéter qu'il est dans son droit et que la caisse n'a jamais été considérée comme une fiducie et fait donc partie du Trésor public, les choses doivent être tirées au clair. Et pour de bon!

C'est pourquoi les centrales syndicales viennent de saisir la Cour suprême du pays pour la convaincre que l'utilisation des cotisations d'assurance-emploi à d'autres fins que le versement de prestations aux assurés est inconstitutionnelle.

La CSN, notamment, invite les juges à statuer sur la finalité sociale de ce programme qui, affirme-t-elle, a été dénaturé pour en faire un instrument fiscal.

Il sera très intéressant de voir ce que pense le plus haut tribunal du pays du fait que l'État transforme en taxes déguisées ou en "coussin" des fonds d'assurance versés exclusivement par les employeurs et les travailleurs.

Les gouvernements Chrétien, Martin et Harper ont tous agi de la même manière au cours des années.

Pendant ce temps, des milliers de travailleurs et de travailleuses ont vu les normes d'accessibilité au régime être réduites dramatiquement. Au point où on peut se demander si le programme répond encore aux objectifs pour lesquels il a été créé.

Et dans une région comme l'Estrie, durement touchée depuis quelques années par les fermetures d'usines, il n'est pas difficile d'imaginer le désarroi qu'ont dû traverser de nombreux ménages et individus.

Il est évidemment difficile de prédire si les grands syndicats auront gain de cause et parviendront, comme ils le souhaitent, à convaincre le fédéral de rembourser les surplus prélevés dans la caisse afin de bonifier le régime d'assurance-emploi.

On ne peut refaire le passé, mais il faut souhaiter que cette pratique injuste cesse à l'avenir. Et là-dessus, il y a peut-être un mince espoir avec la création du nouvel Office de financement de l'assurance-emploi, annoncé dans le dernier budget Harper.

Cet organisme devrait en principe accroître l'indépendance du processus pour établir le taux de cotisation, améliorer la gestion et voir à ce que les cotisations servent exclusivement aux fins de régime.

Toutefois, le gouvernement et la Commission de l'assurance-emploi demeureront en charge des prestations, des critères d'admissibilité et des taux.

Le problème risque donc de n'être que partiellement corrigé.

Denis Dufresne

Le Devoir, 17 mai 2008 - La loi du plus fort

L'éternel débat sur le pouvoir de dépenser passionne le commun des mortels presque autant que la reproduction des coléoptères en Papouasie-Nouvelle-Guinée, mais il est au coeur du problème constitutionnel.

Paradoxalement, même si le gouvernement fédéral ne s'est jamais privé de l'exercer dans des domaines qui relèvent exclusivement des provinces, personne ne sait si ce pouvoir existe vraiment puisque la Constitution n'en fait aucune mention, contrairement à d'autres fédérations issues de l'empire britannique, par exemple l'Australie.

En 1937, le Conseil privé de Londres avait statué que le dominion canadien ne détenait pas le pouvoir d'empiéter sur les compétences provinciales. Depuis ce temps, aucun des deux ordres de gouvernement n'avait osé demander à la Cour suprême de se prononcer.

Mardi dernier, la Cour suprême a été saisie formellement de la question dans le cadre du litige qui oppose la CSN et la FTQ au gouvernement fédéral depuis plus de dix ans à propos de l'utilisation des surplus de la caisse d'assurance emploi.

Déjà, en novembre 2006, la Cour d'appel du Québec avait donné raison à Ottawa, comme la Cour supérieure l'avait fait précédemment. Si le plus haut tribunal au pays confirmait ces décisions, le rapport de force entre Ottawa et les provinces serait considérablement modifié. Si la question semble laisser les autres provinces passablement indifférentes, aucun gouvernement québécois ne pourrait demeurer indifférent à un recul dont les conséquences pratiques pourraient être beaucoup graves que la perte du droit de veto subie en 1982.

Dans le mémoire qu'il a présenté à la Cour suprême, le procureur général du Québec a très bien situé l'enjeu: «Cela donne l'occasion au palier fédéral d'établir des priorités et de fixer des énoncés de politique dans des domaines que la Constitution a attribués à la compétence

des gouvernements provinciaux.» Autrement dit, forcer le Québec à entrer dans le moule canadien.

Dans les milieux constitutionnels canadiens, plusieurs sont déjà d'avis que le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, peu importe où, découle tout naturellement de son pouvoir de lever des impôts. Bref, c'est la loi du plus fort, c'est-à-dire du plus riche.

Michel David

Les Affaires, 17 mai 2008 - Le secteur manufacturier perd 700 emplois en un mois

Le Pôle Québec Chaudière-Appalache dénonce le désengagement d'Ottawa en développement économique régional.

Si le secteur technologique se porte bien, ce n'est pas le cas de l'industrie manufacturière. En avril, la région a subi deux mauvais coups dans la même semaine : la fermeture de l'usine Crocs de Québec (500 mises à pied) et de celle de l'usine de verre AGC de Saint-Augustin-de-Desmaures (200 mises à pied).

De plus, la crise forestière a fait des dégâts dans les secteurs périphériques de Québec, surtout dans la partie ouest de Portneuf et dans Charlevoix-Est. Jean-François Talbot, directeur régional au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), dit que des efforts importants visant la diversification économique devront être consentis à ces endroits.

"Un comité est en train d'identifier les pistes de diversification et d'analyser des projets. Cela amènera un brassage d'idées intéressant", note-t-il.

Il y a donc beaucoup de pain sur la planche. Daniel Denis rappelle que la main-d'oeuvre représentera le plus grand défi des prochaines années. Quelque 70 000 postes seront à pourvoir d'ici 2011 dans l'ensemble de la région Québec Chaudière-Appalaches, dont 63 000 seulement à Québec seulement.

Ottawa doit en faire plus

Paul-Arthur Huot, pdg de Pôle Québec Chaudière-Appalaches, dit que pour faire face aux enjeux du développement économique régional, il faudrait compter sur une aide du gouvernement fédéral.

"Nous assistons à un désengagement total d'Ottawa qui mérite d'être dénoncé. Le gouvernement fédéral doit prendre part au développement économique des villes et des régions et revenir dans la locomotive au lieu de se cacher dans le wagon de queue comme il le fait actuellement", dit-il.

L'Acadie Nouvelle, 16 mai 2008 - Opinion : Un bas de laine à partager

Depuis la refonte de la Loi de l'assurance-emploi en 1996, le gouvernement fédéral pige allègrement dans le surplus de la caisse du régime.

Le surplus de 54 milliards \$ a été utilisé par les libéraux et les conservateurs non pas pour bonifier les prestations d'assurance-emploi, mais plutôt pour tenir des promesses électorales comme réduire les impôts et les taxes.

Cette décision unilatérale du gouvernement de vider le bas de laine des travailleuses et travailleurs est contestée depuis de nombreuses années par les syndicats et différents groupes de travailleurs et sociaux. Pour eux, le surplus de la caisse de l'assurance-emploi n'appartient pas au gouvernement fédéral qui d'ailleurs ne cotise plus au régime depuis 1990, mais bien aux travailleuses et aux travailleurs.

Pour mettre fin à cette pratique, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et le Syndicat national des employés de l'aluminium ont décidé d'intenter, en 2003, une poursuite contre le gouvernement fédéral. Jusqu'à présent, ils ont eu peu de succès dans leur démarche. Tour à tour, la Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec ont rejeté leur requête concluant que "les cotisations versées au régime d'assurance-emploi relevaient du pouvoir de taxation du Parlement." En d'autres mots, le gouvernement fédéral pouvait utiliser le surplus de la caisse comme bon lui semble.

Cette semaine, cette contestation s'est finalement retrouvée devant la Cour suprême. Même si le plus haut tribunal du pays a accepté d'entendre cette cause, la partie est loin d'être gagnée. La Cour suprême devra déterminer si le Parlement a le pouvoir ou non de verser le surplus de la caisse dans le trésor public et ne s'attardera pas à l'aspect social de la question.

Les syndicats comparent les agissements du gouvernement à un "détournement d'argent" et ils ne sont pas les seuls à penser ainsi. Il y a quelques années, la vérificatrice générale, Sheila Fraser, a elle aussi soutenu qu'en "imposant des taux de cotisation plus élevés que nécessaire aux employés et aux employeurs et en laissant les surplus s'amplifier d'année en année, le fédéral frisait l'illégalité" .

Peut-être ne serions-nous pas devant la Cour suprême aujourd'hui, si le gouvernement fédéral ne s'était pas montré aussi inflexible envers les travailleuses et les travailleurs.

Les changements apportés au programme ont eu pour conséquence de rendre plus difficile l'accessibilité à l'assurance-emploi et d'en réduire la durée. Cette réforme a privé des milliers de travailleuses et travailleurs de prestations. En 1989, près de 83 % des chômeuses et des chômeurs avaient droit à l'assurance-emploi, aujourd'hui, moins de 50 % sont admissibles.

Malgré les nombreuses tentatives de faire modifier la loi, on n'a qu'à penser aux efforts inlassables du député d'Acadie-Bathurst, Yvon Godin, le gouvernement n'a jamais voulu changer son fusil d'épaule. Pas facile de partager un bas de laine de 54 milliards \$!

Malheureusement, la situation ne s'améliore pas surtout pour les travailleurs saisonniers. Les usines de transformation de poisson viennent de reprendre leurs activités et déjà c'est la

course contre la montre. Dans quelques semaines, les pêcheurs auront pris leurs quotas et les travailleurs et travailleuses n'auront pas accumulé assez de semaines pour être admissibles à l'assurance-emploi.

La situation n'est pas plus rose pour ceux qui travaillent dans l'industrie touristique, la saison est souvent trop courte pour avoir droit au chômage. À chaque année, ils réussissent difficilement, en travaillant à deux ou trois endroits à accumuler assez de semaines pour avoir droit à l'assurance-emploi.

Il est d'autant plus important de s'assurer que le surplus de la caisse serve à élargir les critères d'admissibilité à l'assurance-emploi, augmenter les prestations et à mettre en place des programmes de retour au travail ou de formation adaptés aux besoins des régions.

Il serait surprenant que la décision de la Cour suprême aille à l'encontre des jugements déjà rendus. Mais on peut toujours espérer. La Cour suprême devrait rendre sa décision dans quelques mois. Même si leur dernier recours en justice échoue, les syndicats n'ont pas l'intention de lâcher prise pour autant. Déjà, ils se préparent à continuer leur lutte sur le "terrain politique".

Danielle Savoie

Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC)
354, avenue des Pins Ouest
Montréal, Québec, H2W 1S1

Téléphone : (514) 933-3764

Télécopieur : (514) 933-4074

Courriel : cnc@lecnc.com

Site : <http://www.lecnc.com>

Archives : <http://www.lecnc.com/revuedepresse.cnc.html>